UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

Donne délégation de signature à :

Monsieur Marc NICOD, Professeur des Universités, Directeur de l'Institut de Droit Privé (IDP),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 932 – Institut de Droit Privé :

- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 932, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc NICOD, Monsieur Jérôme JULIEN, Directeur Adjoint de l'Institut de Droit Privé, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à compter du 1er octobre 2018.

Elle annule et remplace la délégation consentie à M. Marc NICOD et M. Jérôme JULIEN, en date du 6 février 2017.

Fait à Toulouse, le 10 octobre 2018

Le délégataire,	Le délégataire	La Présidente,
Marc NICOD	Jérôme JULIEN	Corinne MASCALA

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr